

A l'attention de Monsieur le Président de la République

M. Emmanuel MACRON

A l'attention de Madame la Première Ministre

Mme Elisabeth BORNE

**A l'attention de Monsieur le Ministre de la Santé
et de la Prévention**

Docteur François BRAUN

Paris, le 22 mai 2023

Monsieur le Président de la République,
Madame la Première Ministre,
Monsieur le Ministre de la Santé,

Les Etablissements de Santé Privés à But non lucratif vous alertent sur leur plus vive inquiétude quant à l'avenir de leurs structures.

Ces établissements, qui regroupent 150 000 soignants ou non soignants, et 10 000 médecins, et qui assurent près de 5 millions de séjours en hospitalisation chaque année sont des acteurs incontournables de l'offre de soin française, parfois la seule sur certains territoires.

Fondés souvent avant même la création du Service Public Hospitalier par des associations, des mutuelles ou par des fondations philanthropiques afin de proposer un égal accès aux soins pour tous les Français et en particulier pour les plus modestes, ces établissements ont été reconnus pendant des décennies pour beaucoup d'entre eux comme membres à part entière du Service Public Hospitalier, avec un système de financement dans ce cas longtemps identique à celui des hôpitaux publics.

Depuis quelques années, ces établissements ne sont plus traités à parité avec les hôpitaux publics, et subissent des mesures de discrimination qui sont de nature à mettre en péril leur situation, alors même que ces établissements ont souvent été cités en modèle d'avenir, tant au niveau de la qualité des soins prodigués, des travaux de recherche mis en œuvre que de la qualité de leur gestion.

Aujourd'hui, leur situation est durablement fragilisée par le cumul des conséquences de la pandémie, des effets de l'inflation mais aussi en raison de mesures gouvernementales successives qui visent à privilégier les seuls établissements de statut public :

- A partir de 2018, les tarifs des séjours dans les Etablissements Privés à But Non Lucratif participant au Service Public (ESPIC) sont devenus inférieurs à ceux des hôpitaux publics par l'application d'un coefficient de minoration conduisant à une baisse des recettes par rapport à celles des Etablissements Publics. En dépit de la parution d'un rapport de l'IGAS en 2021 concluant à « la non justification de l'application de ce coefficient » aux différents Etablissements à But Non Lucratifs, ce dernier est encore appliqué sur l'arrêté tarifaire 2023.

- En 2020 au sortir de la crise Covid, il a fallu un arbitrage Présidentiel pour que le bénéfice du Ségur soit donné aux médecins des ESPIC dans les mêmes conditions que pour les hôpitaux publics, alors même que les rémunérations du privé lucratif constituent par ailleurs une concurrence impossible à tenir pour nos établissements.
- En 2021, les crédits du Ségur de l'Investissement ont été majoritairement distribués aux hôpitaux publics, et nos établissements n'en ont eu qu'un bénéfice marginal.
- Depuis 2021 une série de mesures de revalorisation ont été strictement réservées aux hôpitaux publics : financement d'une prime d'intéressement, revalorisation des attachés d'administration, bonifications d'ancienneté, financement de la création d'un grade fonctionnel pour les cadres de santé paramédicaux, majoration de la prime de service, prime grand âge, extension de la Nouvelle Bonification indiciaire aux infirmiers de Bloc, création d'une prime spéciale pour les Infirmiers en pratique avancée, fusion des trois premiers échelons de la grille de praticien hospitalier. Ces différentes distorsions de financement ont mis nos établissements en grande difficulté pour garder un niveau de rémunération comparable à celui des hôpitaux publics.
- En 2022, l'application des « mesures Braun » a constitué une nouvelle flagrante iniquité de traitement. Le Ministre de la Santé et de la Prévention a demandé dès l'été 2022 à tous les hôpitaux du service public hospitalier de mobiliser au maximum leurs personnels pour maintenir leurs lits ouverts, notamment en aval des urgences, dans un contexte de pénurie de personnel. Pour ce faire, le Ministère a annoncé la mise en place des "mesures Braun" permettant d'encourager les personnels médicaux et non médicaux à maintenir leur mobilisation : doublement des heures supplémentaires et des heures de nuit, majoration des plages additionnelles ainsi que revalorisation des gardes.
Mais en fin d'année 2022, alors que de nombreux établissements de notre secteur avaient déployé des moyens financiers conséquents pour maintenir leur activité aux urgences et dans les services d'aval, comme les y incitait d'ailleurs l'administration, le Ministère a annoncé que la prise en charge financière du coût de ces mesures était réservée aux seuls hôpitaux publics et seules certains ARS ont compensé partiellement les dépenses engagées sur leurs marges régionales.

Les décrets et arrêtés de financement qui viennent de paraître pour 2023 reconduisent ces distorsions, et la distance s'accroît notamment entre les tarifs consentis aux hôpitaux publics et ceux consentis aux ESPIC, ce qui consacre un Service Public à deux vitesses et met en risque de cessation d'activité des services ou des établissements sans lesquels des milliers de Français n'auraient plus accès aux soins.

Face à cette situation, nos établissements s'interrogent : Comment attirer et fidéliser du personnel hospitalier dans nos services, alors même que les rémunérations sont plus attractives dans les établissements publics de santé pour des missions similaires ? Comment maintenir une mission de service public dont les surcoûts ne sont plus financés par l'Etat ? Quelle est la volonté des pouvoirs publics à l'égard des Etablissements Privés à But Non Lucratif : l'objectif est-il de faire disparaître ce modèle, ou ces établissements sont-ils les victimes collatérales de la volonté de soutenir à tout prix l'Hôpital Public en crise ?

Monsieur le Président de la République, dans vos allocutions récentes, votre engagement à soutenir les personnels hospitaliers dans leur mission visait-il uniquement les personnels de la fonction publique hospitalière ? Les personnels des Etablissements Privés à But Non Lucratifs, qui sont pleinement mobilisés dans le cadre de leurs missions, notamment ceux qui participent au Service Public Hospitalier, ne méritent-ils pas également d'être soutenus, au même titre que leurs collègues des établissements publics ? Les

personnels qui assurent le maintien des activités au sein de nos établissements dans des conditions particulièrement difficiles se sentent abandonnés !

Nous nous sommes toujours adressés jusqu'ici à nos interlocuteurs institutionnels des ARS mais la gravité de la situation nous conduit à vous interpeller directement.

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de témoigner de votre engagement auprès des établissements privés à but non lucratif afin que cessent ces discriminations : Il est encore temps pour l'Etat d'attester de son soutien et de corriger la politique menée depuis quelques années afin d'éviter la disparition du secteur des hôpitaux privés non lucratifs, notamment ceux qui participent aux missions de Service Public.

Nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur les différentes mesures qui permettraient de rétablir l'équité nécessaire de traitement de nos structures, toujours dans une attitude constructive de proposition et au bénéfice de la santé de nos concitoyens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, Madame la Première Ministre, Monsieur le Ministre de la Santé, l'assurance de notre haute considération.



Fédération UNICANCER
Pr. Jean-Yves BLAY
Président



FEHAP
Marie Sophie DESSAULLE
Présidente



Mutualité française
Eric CHENUT
Président

AAIR

Professeur Nassim KAMAR, Président
Olivier VITTECOQ, Directeur général

AGAHTIR

Patrick RAMPAL, Président,
Yann NOLIN, Directeur général

AGDUC GRENOBLE

Professeur Philippe ZAOUÏ, Président
Pierre MARECHAL, Directeur Général

ALTIR

Jacques FREUND, Président
Nelly CASTIN, Directeur général

ALURAD

Professeur Jean-Claude ALDIGIER, Président
Delphine MATHIEU

ANIDER

Bruno LEGALLICIER, Président,
Fabrice DESCOURTIEUX, Secrétaire général

ARPDD

Philippe RIEU, Président
Hugues CHAUVET, Directeur général

ARTIC 42

Christophe MARIAT, Président
Marie-Christine LAMBERT, Directeur général

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

Brice MARTIN, Directeur général

ASSOCIATION SAINT ANDRE	Laurent ARNOUX, Directeur général Pierre BATSCH, Président
ATIR	Marc UZAN, Président Jean de NAUROIS, Directeur général
AURAL LYON	Professeur Maurice LAVILLE, Président Nicolas CAUTELA, Directeur général
AURAL Strasbourg	Thierry HANNEDOUCHE, Président Rebecca D'ANTONIO, Directrice générale
AURAR Réunion	Gérard SALOMONE, Président Marie-Rose WON-FAH-HIN, Directrice générale
AVODD PACA	Robert COPOLA, Président Christophe MALTOT, Directeur général
CALYDIAL	Docteur Pierre SERUSCLAT, Président Agnès CAILLETTE-BEAUDOIN, Directeur général
Centre ALEXIS VAUTRIN - Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL) - Nancy	Professeur Didier PEIFFERT, Directeur général
Centre ANTOINE LACASSAGNE - Nice	Professeur Emmanuel BARRANGER, Directeur général
Centre EUGENE MARQUIS - Rennes	Professeur Renaud de CREVOISIER, Directeur général
Centre FRANCOIS BACLESSE - Caen	Professeur Marc-André MAHÉ, Directeur général
Centre GEORGES-FRANCOIS LECLERC - Dijon	Professeur Charles COUTANT, Directeur général
Centre HENRI BECQUEREL - Rouen	Professeur Pierre VERA, Directeur général
CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	Jean-Louis DI TOMMASO, Directeur Général
Centre JEAN PERRIN - Clermont-Ferrand	Professeur Frédérique PENAULT-LLORCA, Directrice générale
Centre LEON BERARD - Lyon	Professeur Jean-Yves BLAY, Directeur général
Centre OSCAR LAMBRET - Lille	Professeur Eric LARTIGAU, Directeur général
Centre PAUL STRAUSS-ICANS - Strasbourg	Professeur Xavier PIVOT, Directeur général
Centre VAL D'AURELLE-PAUL-LAMARQUE - Institut du Cancer de Montpellier (ICM) - Montpellier	Professeur Marc YCHOU, Directeur général
FONDATION AUB SANTE - Bretagne-Normandie	Didier LEGRAND, Président, Gaelle DUROCHER, Directrice générale
FONDATION AURA SANTE - Auvergne- R. Alpes	Patrice DETEIX, Président Bernard BAYLE, Directeur général
FONDATION CHARLES MION- AIDER SANTE	Docteur Bernard BRANGER, Président Anne Valérie BOULET, Directrice Générale
FONDATION COGNAC JAY	Jean-Luc FIDEL, Directeur Général
FONDATION DES DIACONESSES DE REUILLY	Philippe PUCHEU, Directeur Général
FONDATION DES DIACONESSES-CROIX	Jerôme BRUNEL, Président

SAINT SIMON	Anne FABREGUE, Directrice générale
FONDATION HOPITAL ADOLPHE DE ROTHSCHILD	Julien GOTTMANN, Directeur général
FONDATION LENVAL	Jean François COMAS, Président Ronan DUBOIS, Directeur général
FONDATION SANTE SERVICE	Gérard VINCENT, Président
GROUPE ANHAC	Olivier DEVRIENDT, Directeur général
GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	Jacques GOUNON, Président Régis MOREAU, Directeur général
GROUPE UNEOS	Jean MALHER, Président
GROUPE UNIVI SANTE	Thomas LAURET, Directeur général
GROUPEMENT DES HOPITAUX DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE	Laurent DELABY, Directeur général
GUSTAVE ROUSSY - Villejuif	Professeur Fabrice BARLESI, Directeur général
HOPITAL FOCH	Jean Paul VERMES, Président Jacques LEGLISE, Directeur général
HOPITAL SAINT JOSEPH SAINT LUC DE LYON	Jacques DE CHILLY, Président et Sophie LEONFORTE, Directrice générale
HOPITAL SAINTE CAMILLE	Julie CHASTRES, Directrice générale
HOPITAL SUISSE	Pascale COSIALS, Directrice générale
HOSPI GRAND OUEST	Cécile SPENDER, Directrice générale
INFIRMERIE PROTESTANTE DE LYON	Nicolas CAQUOT, Directeur général
Institut BERGONIE - Bordeaux	Professeur François-Xavier MAHON, Directeur général
Institut CLAUDIUS REGAUD-IUCT - Toulouse	Professeur Jean-Pierre DELORD, Directeur général
Institut CURIE - Paris	Professeur Steven LE GOUILL, Directeur général de l'ensemble hospitalier
Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO)	Professeur Mario CAMPONE, Directeur général
Institut GODINOT - Reims	Professeur Yacine MERROUCHE, Directeur général
INSTITUT MUALISTE MONSTSOURIS	Christophe BOURRET, Président Jean-Michel GAYRAUD, Directeur général
Institut PAOLI CALMETTES - Marseille	Professeur Norbert VEY, Directeur général
Maison du REIN - AURAD Aquitaine	Christian COMBE, Président Christine GAY-HABOLD, Directrice générale
MAISON DE SANTE PROTESTANTE DE BORDEAUX-BAGATELLE	Blandine FILET, Directrice générale
PAVILLON DE LA MUTUALITE	Robert GERMON, Président Yann PILATRE, Directeur général
POLYCLINIQUE DE GRANDE SYNTHE	Cécile GOZE, Directrice générale

**Saint-Catherine - Institut du cancer Avignon-
Provence**

Docteur Roland SICARD, Président

Saint Joseph Marseille

Sophie DOSTERT, Directrice générale

SANTELYS

Karine NEUT, Directrice générale

UNIONS MUTUALISTES UMEGL et RESAMUT

Marie MANCILLA, Directrice générale